



Saint Amon par le graveur Jacques Callot (1592-1635).

## Lettre aux amis de Saint Amon

N° 22

29 Mars 2021

Chers amis,

Voici déjà la 22<sup>ème</sup> lettre aux amis de saint Amon.

Nous allons entamer la suite de la transcription du « Manuscrit de l'Abbé Demange ». Il s'agit du chapitre qui concerne la présence des reliques de saint Amon dans le diocèse de Langres (52) et principalement dans l'église paroissiale de Villiers-le-Sec à côté de Chaumont.

Nous profiterons tout d'abord dans notre première partie de cette lettre de vous faire part de la découverte de nouvelles reliques de saint Amon dans le diocèse de Nancy et de Toul.

Je vous espère tous en bonne santé et restez sous la protection de saint Amon notre bon évêque.

Bien fraternellement à vous tous,

Jean-Claude L'Huilier

### Un autre reliquaire de saint Amon en forme de bras.

Durant un pèlerinage à St Nicolas, la Providence, toujours Elle, m'a permis de rencontrer Madame Annette Laumon responsable de la commission de l'art sacré au diocèse de Nancy et de Toul.

Notre échange me permet à présent de porter à votre connaissance l'existence d'un bras reliquaire contenant une relique de saint Amon. Il se trouve à la mairie de Saulxerotte avec les statuettes de St Amon et de Ste Claire qui se trouvait dans la Chapelle Ste Claire de Saulxerotte. Madame Laumont nous signale que « *la relique est une relique corporelle non insigne, un petit fragment d'os maintenu sur un tissu par un fil d'assez fort diamètre. La cavité est obturée par une plaque de plastique, dont les bords sont fixés par du mastic. Il n'y a pas trace d'un sceau garantissant/authentifiant la relique.*

*L'étiquette partiellement illisible, est enfermée avec la relique dans la cavité : ----a Sti Amo-- »*



Pour l'instant ce bras-reliquaire a été daté de la première moitié du XIX<sup>ème</sup>, il est peut-être un petit peu plus ancien.

Ce bras reliquaire est donc le deuxième. Le bois semble bien vermoulu et l'index est brisé. Vous le voyez au pied du reliquaire sur la photo ci-contre.

Le premier bras de St Amon, était doré et semble être celui qui est cité dans l'inventaire de la visite priorale du 7 juillet 1687 (voir les lettres N°4 et 9). Malheureusement il ne possède plus sa relique. Il est conservé par une famille de Favières qui par tradition l'appelle le « bras de St Amon ».

Rappelez-vous dans la lettre n° 9 : « *Et le septième dudit mois de juillet mil six cents quatre-vingt-sept (7 juillet 1687) avons été conduit par ce sieur Poulain au nom du sieur commandeur d'Erguilez de l'hermitage de St Amont qui est éloigné*

denviron trois lieux ou estants arivés nous y avons été reçeus à la porte de la chapelle par frère Jean Boullard directeur dudit hermitage accompagné de trois autres religieux, estant entrés dans ladite chapelle après y avoir fait nos prières ordinaires nous y avons trouvé un autel basti de pierre avec un marbre sacré couvert de trois nappes, un gradin avec un crucifix, et quatre chandeliers de bois.

**Un reliquaire de bois doré en forme de bras etc** (fin du texte du manuscrit ...)

Madame Laumon m'a également fait part d'autres reliques notamment à Tonnoy (54) dont j'ignorais l'existence. À la fin du 19<sup>ème</sup> siècle de nombreuses reliques ont été divisées et dispersées dans différentes paroisses.



La relique a été extraite de son reliquaire. Cela arrive parfois quand le reliquaire est en bois, souvent doré, attaqué par la vrillette ou autres coléoptères xylophages.

La relique est placée sur un velours carmin avec une décoration d'étoiles cuivrées et des verroteries taillées sur un support métallique.

Sur le phylactère est écrit : S(anc)ti. Amonis, ep(iscopi). Tul(lensi)

Les archives de l'évêché possèdent un dossier important sur la reconnaissance des reliques de saint Amon. C'est encore notre cher Abbé Demange, ancien curé de Saulxerotte de 1887 à 1891 qui en est l'auteur.

Il y a encore du travail de transcription à faire, mais la grande partie est contenue dans le « manuscrit Demange » que nous éditons.

Madame Laumont m'a également fait parvenir une partie du bulletin paroissial de Favières-Saulxerotte de janvier 1908. Il est consultable aux AD 54 quand leur déménagement sera terminé à l'automne 2021. **Si parmi les lecteurs je trouvais une bonne âme qui ait la collection de ces bulletins, en voici la belle couverture.**

Comme cette chère dame a bien voulu compléter sa recherche, elle a aussi signalé des plateaux de reliques inscrit à l'inventaire dans la Base Palissy sur Internet.



Un grand merci, Madame Laumont, pour cette aide précieuse.

**Recherches sur les premiers successeurs de St Mansuy.  
Manuscrit de l'Abbé Demange. (CELT 996.17)**

SAINT AMON<sup>1</sup>

Évêque de Toul

Second patron de la paroisse de Villiers-le-Sec.

Diocèse de Langres

Sa vie, ses reliques, son culte.

Par Guillaume-Marie-Frédéric BOUANGE

Par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique

Évêque de Langres

Prélat assistant au trône pontificale, etc.

*(8590) Au pasteur et aux fidèles de la paroisse de Villiers-le-Sec, en Notre diocèse, et à tous ceux qui verront Nos présentes Lettres, salut et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.*

Entre les trésors sacrés que notre église conserve avec une pieuse sollicitude, que nous avons à cœur d'entourer et de faire entourer des hommages qui leur sont dus, parmi les saintes reliques, si nombreuses et si précieuses, qui sont la gloire et la bénédiction de notre diocèse, car elles sont, selon la parole de saint Jean Chrysostome, elles sont pour notre peuple comme une source intarissable de grâces, un parfum exquis de vertus, une racine inépuisable de sainteté, parmi ces restes vénérés nous sommes heureux de compter ceux de l'illustre évêque de Toul, saint Amon, honorés depuis bientôt trois siècles dans l'église paroissiale de Villiers-le-Sec, au doyenné de Chaumont, et dont nous nous proposons de célébrer prochainement la nouvelle Translation solennelle.

Amon, Nos Très-chers Frères, avait été élevé au sacerdoce par l'apôtre de Toul, saint Mansuy, que l'antique tradition de la Lorraine dit, avoir été, envoyé par saint Pierre pour éclairer des lumières de la foi les habitants de cette contrée. Il avait partagé avec un dévouement infatigable les travaux et les sollicitudes de ce saint Pontife ; il l'avait entouré jusqu'à sa dernière heure de tous les témoignages de sa tendresse, et avait voulu lui en donner une dernière marque en ensevelissant ses restes bénis dans la chapelle dédiée au Prince des apôtres : le saint Prélat avait fait bâtir cet oratoire près de son humble demeure, située dans l'un des faubourgs de la cité, du côté du nord, qui, depuis lors, est demeuré honoré de son nom; il s'y retirait souvent pour vaquer à la prière, il y célébrait les divins mystères, et il avait exprimé le désir que sa dépouille mortelle y fût déposée.

Amon venait à peine de remplir ce devoir, qu'il se vit appelé par les vœux unanimes du clergé et du peuple de l'église de Toul à continuer la grande œuvre du bienheureux Mansuy. On admirait en lui la foi vive, la tendre piété, le zèle des âmes qui avait rendu si grand devant Dieu et devant les hommes l'apôtre des Leucois ; on espérait, et à bon droit, voir cet apôtre revivre dans son bien-aimé coopérateur. L'humble prêtre fut obligé à courber la tête sous le fardeau de l'épiscopat ; la voix de Dieu s'était fait entendre par l'élection dont nous venons de parler : il réalisa pleinement les espérances de sa famille spirituelle. L'antique liturgie de son église le salue des titres glorieux de bon pasteur, de pasteur éminent, de perle entre les pasteurs ; elle préconise sa profonde humilité, cet esprit de prière qui lui faisait rechercher de temps en temps dans le Saintois la solitude d'une forêt, laquelle porte encore son nom, sa fidélité à célébrer chaque jour le Saint Sacrifice, sa tendre piété envers Marie à laquelle il éleva un sanctuaire devenu célèbre, son zèle à nourrir son peuple du Pain eucharistique, à le nourrir du pain de la divine parole et à le délivrer du venin de l'hérésie dont on avait cherché un moment à l'infecter.

Plein de mérites, plus encore que de jours, le saint évêque, après avoir noblement continué la mission apostolique de Mansuy, après avoir étendu au loin dans le pays de Toul le règne de

---

<sup>1</sup> N.D.T. : Ouvrage de Monseigneur Bouanges, évêque de Langres, édité à Langres en 1881. Disponible à la bibliothèque diocésaine de Langres sous la cote « H15 8° 43 ». Cet ouvrage a été découpé puis les 18 pages ont été insérées par l'Abbé Demange dans son manuscrit. Un original a été photographié par Notre ami Claude de Cointet puis je l'ai transcrit par OCR.

Jésus-Christ, alla partager au ciel la gloire de son prédécesseur. Il devait la partager aussi sur la terre; ses restes vénérés furent, selon son désir, déposés auprès de la tombe de saint Mansuy<sup>2</sup>; des miracles sans nombre, les miracles les plus éclatants, vinrent dire à tous, et durant le long cours des siècles, combien était puissant auprès de Dieu et attentif à la prière des infortunés qui l'invoquaient, celui qui, aux jours de sa vie mortelle, avait été si bon pour tous, si grand en œuvres et en paroles : auprès de ses reliques sacrées, par l'invocation de son nom, les lépreux, les aveugles, les malades dévorés par la fièvre trouvaient leur guérison; et ce qui est bien autrement précieux, les âmes les plus désespérées se voyaient tout à coup délivrées de la fièvre des passions, de l'aveuglement de l'erreur, de la lèpre du péché *Sanant lepræ contagia sancti merita præsutis, ac febrium incendia depelluntur a populis ; cæcis visum restituit, corda curans et corpora; se benignum exhibuit cunctis per longa tempora*<sup>3</sup>.

Le corps de saint Amon, Nos Très Chers Frères, reposa jusqu'au neuvième siècle, très probablement, dans le lieu béni dont nous avons parlé. Le père Benoit Picard, qui publiait, en 1707, son histoire du diocèse de Toul, écrite à l'aide d'une multitude de documents perdus aujourd'hui, nous apprend que vers l'an 820 Frotaire, évêque de Toul, fit une translation des reliques de ce saint : c'est la première dont le souvenir nous ait été conservé. Était-ce l'exhumation du corps sacré, ou seulement sa translation d'une châsse avariée dans une nouvelle; c'est ce que nous ne pouvons dire avec certitude, regardant toutefois comme plus probable que ce fut la levée de terre des ossements du saint Pontife. Mais il fallut bientôt les cacher de nouveau, pour les soustraire aux profanations des Normands, puis des Hongrois, qui ravageaient le pays; et ces saintes reliques durent rester de longues années dans un souterrain, avec les corps des saints Alchas et Celsin, troisième et quatrième évêques de Toul. On croit qu'elles en furent retirées par saint Gauzelin qui gouvernait cette église au 10<sup>ème</sup> siècle. Ce prélat, en effet, ayant élevé un magnifique autel en l'honneur du Prince des apôtres dans la basilique de saint Mansuy qu'il avait réparée vers l'an 957, y plaça la châsse où était conservé le corps de saint Amon, pour l'exposer à la vénération des fidèles : il avait commencé auprès du saint temple, pour des religieux bénédictins, la construction d'un monastère qui fut achevé par saint Gérard, son successeur immédiat, devint célèbre sous le nom d'abbaye de saint Mansuy, et demeura debout jusqu'à l'an 1552, où il fut livré aux flammes par l'ordre de Monterlot<sup>4</sup>, gouverneur de Toul, qui craignait que la ville ne fût assiégée par l'empereur Charles-Quint.

Mais au 11<sup>ème</sup> siècle, les chanoines de Toul désiraient ardemment posséder dans leur église le corps de saint Amon; ils en firent la demande à Hérیمان, alors évêque de ce diocèse<sup>5</sup>, et celui-ci crut devoir répondre à leurs pressantes sollicitations. Il déposa donc le corps de son glorieux prédécesseur dans une magnifique châsse en bois, avec le cilice que le Bienheureux avait longtemps porté; et le 23 octobre de l'an 1025, jour anniversaire du trépas de saint Amon, il transféra solennellement ses restes sacrés de l'abbaye de saint Mansuy à l'église Cathédrale, (8593) où ils devaient désormais être entourés des hommages les plus éclatants. Dans les processions des Rogations la sainte châsse était portée par quatre chapelains; et au retour de celle du mercredi, tout le clergé étant arrivé dans la nef, chacun selon son rang s'approchait pour baiser les reliques et passait ensuite sous la châsse que l'on tenait élevée; les magistrats de la cité venaient après le clergé accomplir cet acte de dévotion. Dans le synode général, qu'il tint peu de temps après la solennité de la translation, l'évêque Hérیمان ordonna que le souvenir de ce grand

---

<sup>2</sup> La crypte où reposèrent les corps de saint Mansuy et de saint Amon fait aujourd'hui partie d'une propriété particulière, et renferme encore la pierre qui couvrait le sépulcre de saint Mansuy. - Petits Bollandistes, tome X, 3 septembre, vie de saint Mansuy. Pour plus de renseignement sur le mausolée de saint Mansuy, voir la page : <http://www.etudes-touloises.fr/archives/146/art1.pdf>

<sup>3</sup> Antique office récité par l'église du Toul, avant le 16<sup>ème</sup> siècle et jusqu'en 1749, en l'honneur de saint Amon : hymne des vêpres.

<sup>4</sup> On croit que ce fut dans ce temps-là que les Églises des Abbayes de Saint Evre & de Saint Mansuy furent renversées de peur que les ennemis ne s'en servissent pour battre la ville On dit que Montarlot Gouverneur de Toul (d'après le Père Benoit Picard histoire de Toul page 642) ou plutôt Commandant sous d'Esclavoles fit brûler celle de Saint Mansuy et la plus grande partie du Monastère. Ce fut lui aussi apparemment qui ruina l'Église & l'Abbaye de Saint Evre. Les Églises de ces deux Abbayes étaient très belles et très grandes et celle de Saint Mansuy est encore ensevelie sous ses ruines.

<sup>5</sup> Hérیمان ou Hermann, évêque de Toul du 20 décembre 1019 au 1<sup>er</sup> avril 1026.

événement serait célébré tous les ans dans tout le diocèse par un office particulier, le même jour que la fête du saint Pontife. Nous apprenons de l'historien de Toul, le père Benoît Picard, que nous avons déjà cité, que les bénédictins de Saint-Mansuy, tout en se soumettant à la volonté de l'évêque Hérیمان, conservèrent pourtant quelques reliques de saint Amon, et que ces reliques étaient encore au, 18<sup>ème</sup> siècle vénérées dans leur église, relevée de ses ruines, ainsi que leur monastère, au commencement du siècle précédent<sup>6</sup>.

NDT : *Il manque ici un épisode qui se passe en 1441 sous l'épiscopat de Louis d'Haraucourt (1437-1449). Il s'agit d'une translation des reliques dont parle Benoît Picard page LXXXVIII des pièces justificatives de son livre sur l'histoire ecclésiastique de Toul. L'original de ce document est aux Archives Départementales de Meurthe et Moselle sous la cote C9.*

Une charte de Hugues des Hazards, qui fut évêque de Toul depuis le 8 août 1506 jusqu'au 14 octobre 1517, nous a transmis le récit détaillé d'une nouvelle translation du corps du saint évêque : cette charte porte la date du 23 octobre 1511. L'an 1508, au mois de février, les chanoines de Toul avaient décidé qu'une châsse serait faite pour être substituée à celle d'Hérیمان, et que Célerin, maître de fabrique, chargé de ce travail, y emploierait le chandelier d'argent placé sous la couronne. En 1510, la châsse était faite; elle était magnifique, toute resplendissante de l'or et des pierreries que l'évêque avait voulu offrir : le vendredi, 19 septembre 1511, la cérémonie de la translation fut fixée au synode le plus rapproché de la fête du Bienheureux. Elle fut présidée par Christophe du Boulay, évêque de Christopolis *In partibus*, suffragant, ou auxiliaire selon l'expression reçue aujourd'hui, de l'évêque Hugues des Hazards : au milieu d'un concours immense de fidèles réunis au clergé, au son des cloches et au chant des hymnes, les restes vénérés et bénis furent déposés dans la nouvelle arche. Toutefois on en sépara la mâchoire inférieure; elle fut enchâssée dans un reliquaire non moins précieux, ayant la forme d'un buste<sup>7</sup>.

Quatre-vingt-quatre ans s'écoulaient, et nous trouvons la paroisse de Villiers-le-Sec, dont l'église était auparavant placée sous l'unique patronage du saint martyr Savinien, l'un des apôtres de Sens et de Troyes, nous la trouvons honorant, comme son second patron, saint Amon, évêque de Toul.

En 1589, un procès-verbal, conservé encore aujourd'hui dans les archives de cette église, et rédigé par Guillaume, vicaire général de l'évêque de Langres, Jean d'Amboise, ne lui assigne pour patron que saint Savinien ; tandis qu'à dater des dernières années du siècle, nous voyons mentionné dans tous les actes qui la concernent le double patronage du saint martyr et du saint évêque. C'est aussi à dater de cette époque que nous trouvons souvent le prénom d'Amon dans ses registres de catholicité<sup>8</sup>, tandis qu'on n'en rencontre nulle trace dans les registres antérieurs à cette date.

NDT : Ce cher évêque de Langres, Mgr Bouange, écrit la vie de saint Amon en 1881. Il n'a pas eu connaissance de l'ouvrage « Le diocèse de Langres, histoire et statistique » Tome II paru en 1875. L'auteur est l'abbé Roussel, curé d'Ozières, ancien curé de Neuilly-sur-Suize, ancien Missionnaire. En effet, page 127, on peut lire : « 15<sup>ème</sup> curé de Villiers-le-Sec, **Nicolas Clerc**, né à Arbot, curé de 1592 environ et de 1597 au plus tard, à 1635 où il meurt. Il s'agrégea en 1606 à la confrérie du Saint-Sacrement de Langres. C'était un prêtre très pieux et très zélé. Il fonda à Villiers-le-Sec les confréries du Rosaire et de l'Ange-Gardien ; il obtint en 1608 une relique très précieuse de saint Savinien, patrons principal de la paroisse, et une autre de saint Amon (écrit Amand dans le livre) évêque de Toul, patron secondaire. Il signait par humilité prêtre indigne et curé inutile. »

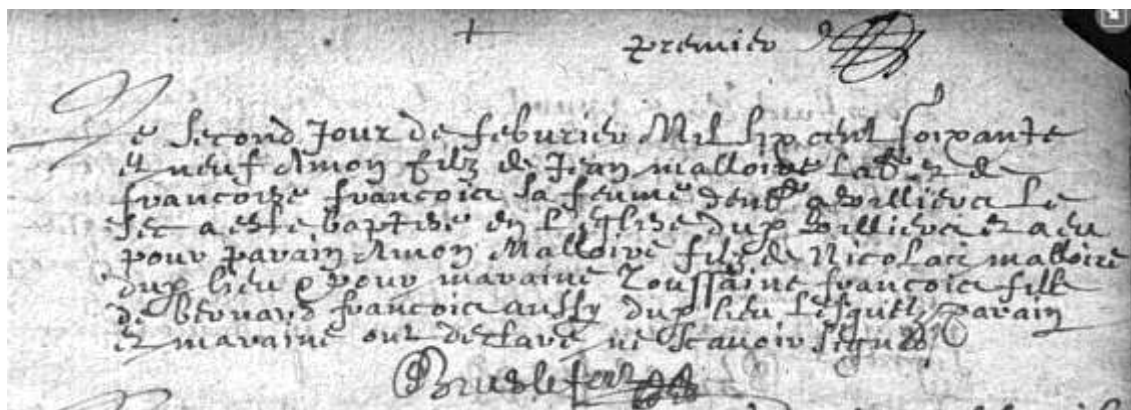
---

<sup>6</sup> Benoît Picard, histoire de l'église de Toul. Bollandistes, Acta Sanctorum, nouvelle édition, tome 10<sup>ème</sup> d'octobre, pages 908 et suivantes.

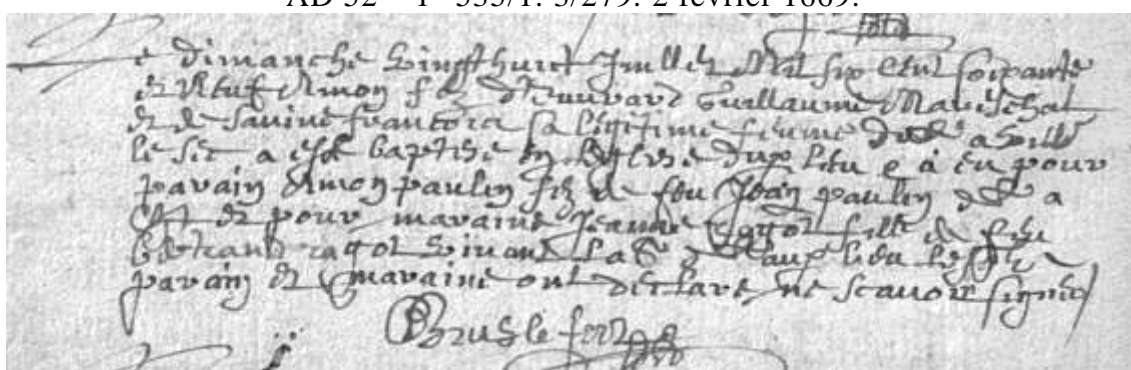
<sup>7</sup> Histoire de Toul, et Bollandistes déjà cités.

<sup>8</sup> N.D.T. : Les registres paroissiaux de Villiers le Sec, conservés aux Archives Départementales de Haute-Marne, ne commencent qu'en 1669 pour la collection départementale et en 1621 pour la collection municipale. Il est étonnant que Mgr Bouange mentionne l'existence d'autre registre avant 1600.

NDT : Afin de satisfaire la curiosité des lecteurs, voici les deux premiers actes de baptêmes où l'on trouve le prénom AMON (collection départementale AD 52) donné à des enfants. Comme souvent à cette époque le prénom d'un fils est souvent le même que celui du parrain de l'enfant.



AD 52 – 1<sup>E</sup> 535/1. 3/279. 2 février 1669.



AD 52 – 1<sup>E</sup> 535/1. 5/279. Dimanche 28 juillet 1669

D'où venait à cette localité et à ses habitants ce patronage nouveau ? Et pourquoi à la même époque une chapelle ajoutée à l'église de Villiers et dédiée à saint Amon ? Nous croyons pouvoir l'affirmer, Nos Très Chers Frères, et deux procès-verbaux que nous avons sous les yeux ont été le premier motif de notre conviction ; l'église paroissiale de Villiers-le-Sec a été enrichie (8594) au seizième siècle d'une portion très considérable du corps de saint Amon et des linges qui l'avaient enveloppé, ou qui peut-être avaient été, quelques-uns du moins, à l'usage du glorieux pontife : voilà pourquoi il a été, depuis lors, honoré d'un si grand culte en ce lieu, voilà la cause de la construction d'une chapelle destinée à porter son nom, parce qu'elle devait garder ses restes bénis ; elle les a gardés jusqu'à nos jours. Nous lisons en effet dans le premier procès-verbal que nous avons trouvé aux archives de cette église que, le 7 novembre 1638, Pierre Roussel, chanoine régulier de l'abbaye de Sept-Fontaines, de l'Ordre de Prémontré<sup>9</sup>, alors curé de Villiers, ouvrit, en présence des sieurs Dufour et Brotte qui ont signé l'acte avec lui, et *visita la châsse où reposaient les saintes reliques dit bienheureux Amon, second patron de ta paroisse*, et qu'il y trouva *plusieurs ossements menus, avec un gros os dans un taffetas rouge, et onze pièces de toile commune, dont trois ayant la forme des amicts, et trois celle des manches d'aube*. Nous nous sommes demandé comment et par qui l'église de Villiers avait pu être mise en possession de ce trésor sacré ; et nous avons appris qu'au seizième siècle le seigneur de Villiers était messire de Mauléon<sup>10</sup>, et que le nom d'un David de Mauléon se trouve inscrit, à la date de l'an 1609, avec les

<sup>9</sup> C'était l'une des abbayes du diocèse de Langres, et l'une des premières de l'Ordre des Prémontrés : fondée au 12<sup>ème</sup> siècle, elle a subsisté jusqu'à la première révolution. Il ne demeure que quelques bâtiments du monastère, devenus une ferme de la commune de Blancheville, annexe de la paroisse de Chantraines, doyenné d'Andelot. (*Gallia christiana, Ecclesia Lingonnensis.*)

<sup>10</sup> NDT : Dans Benoît Picard « histoire de la ville et du diocèse de Toul » page 695, on peut lire : « Après la mort de M. de Maillane (le 14 septembre 1624), le comte de Vaudémont envoya Mr Renaud **de Mauléon de la Bastide** pour prendre possession de l'évêché, par procuration, au nom de son fils Nicolas François de Lorraine. Nous sommes le 11 septembre 1625, soit un an

noms des membres de sa famille, sur le registre de la confrérie du Saint-Rosaire établie dans la paroisse : or, la famille des Mauléon était de Toul ou des environs ; nous croyons donc pouvoir attribuer à cette famille la donation des reliques de saint Amon, qu'elle aura obtenues de l'évêque et du chapitre de Toul, grâce au crédit dont elle jouissait. Mais ce n'est qu'une conjecture, et peut-être Villiers doit-il ce bienfait à la pieuse sollicitude, de l'abbé de Sept-Fontaines, à qui il appartenait de lui donner ses pasteurs : en 1518, époque de la confection de la châsse de saint Amon<sup>11</sup>, Sept-Fontaines était gouvernée par Pierre Thomassin, qui avait été auparavant curé d'Andelot.

Le second procès-verbal, portant les dates du dimanche 4 mai et du dimanche 6 juillet 1783, nous apprend que notre illustre prédécesseur, Mgr César Guillaume de La Luzerne, par son ordonnance du 28 avril de la même année 1783, signée de Nogent, vicaire-général, et Fourcault, avait permis de retirer momentanément de la chasse précitée les saintes reliques vénérées à Villiers, afin de faire restaurer cette châsse qui était notablement dégradée, ayant été faite à l'époque dont nous venons de parler, sous le marché d'Hébert Rosse et de Basile Louvrier, alors fabriciens de l'église paroissiale. En vertu de cette autorisation, le Révérend Père Jean-Baptiste de Lestrade de Souche, chanoine régulier de l'Ordre de Prémontré, prieur curé de Villiers, ayant célébré l'office des Vêpres, le dimanche 4 mai, se transporta à la chapelle de Saint-Amon, où se trouvait la chasse, et après le chant des hymnes des saints patrons et une allocution adressée aux fidèles, il ouvrit cette châsse, laquelle était close de deux cadenas dans sa partie supérieure ; et il y trouva avec le procès-verbal rédigé en 1638, par le Révérend Père pierre Roussel, les reliques vénérées comme étant de saint Amon, enveloppées d'une pièce de taffetas rouge violet, qui paraissait être la moitié d'une dalmatique, ou tunicelle épiscopale ; il y trouva aussi les linges décrits par le Père Roussel. Sur les ossements du saint évêque, était un sachet, d'une étoffe pareille à l'enveloppe des restes de saint Amon, et (8595) contenant des parcelles des reliques de plusieurs saints, enveloppées de papiers portant leurs noms, et énumérées dans un écrit déposé dans la châsse avec celui du Révérend Père Roussel. Parmi ces reliques se trouvait un fragment d'un os de saint Savinien, apporté à Villiers, le 23 octobre 1608, par **Dom Largentier, abbé de Clairvaux**, comme l'attestait le procès-verbal, signé par lui et par Nicolas Clerc, alors curé de Villiers<sup>12</sup>, et conservé encore aux archives de la fabrique en 1783; les autres fragments de cet os avaient été placés, l'un dans la statue du saint martyr, l'autre dans son autel consacré, ainsi que tous les autres autels de Villiers, le 28 octobre 1618, par messire Laurent Michel, abbé du Val-des-Écoliers, à ce autorisé par notre prédécesseur de vénérable mémoire, Mgr Sébastien Zamet. Le Révérend Père de Lestrade, ayant retiré toutes les saintes reliques de la châsse, en présence de François Cornibert, procureur et receveur de la fabrique, Jacques Louvrier, second marguillier, Savin Guichenot, syndic, Juste Bertrand, Jean-Baptiste-André Bertrand, et Jean-Baptiste Forgeot, notables du lieu,

---

après la mort de Mgr Porcelet de Maillane. Nicolas François fit son entrée dans Toul le 7 novembre suivant. Urbain VIII le fit cardinal au mois d'août 1627 et lui donna cette année l'administration du spirituel de son évêché. Il devient alors le 82<sup>ème</sup> évêque de Toul. Pour mémoire, Nicolas François est le fils de François de Lorraine, comte de Vaudémont et de Christine de Salm. Mr de Maillane était, lui-même, redevable de son évêché au comte de Vaudémont. Renaud de Mauléon était vicaire général et official de l'évêché du vivant de Mgr Porcelet de Maillane. Il était également prieur titulaire du prieuré de Chatenois qui était de l'Ordre des Bénédictins. Renaud est le fils de Jean-Blaise (Cf. Arbre généalogique).

David de Mauléon n'est cité nulle part dans les généalogies de la famille Mauléon. Même si un « isolé » David Moléon est mentionné sur un manuscrit des AD 52. Il n'y a aucune preuve de parenté entre les « de Moléon » (orthographe vérifiée sur les actes originaux) seigneurs de Villiers-le-Sec et les « **de Mauléon de la Bastide** ». Certains généalogistes ont la sale manie de se créer une parenté avec une branche qui n'est pas la leur. Les seigneurs Moléon sont présents à Villiers-le-Sec dès le 12<sup>ème</sup> siècle. En effet en 1150 est attestée la construction de l'église. La « fresque » découverte en 1880 dans l'église paroissiale, représente le martyr de sainte Appoline, prénom porté par l'épouse de **Georges de Moléon**. Les commanditaires sont représentés à genoux. (Cf. Annales de la Société d'histoire, d'archéologie et des beaux-arts de Chaumont 1900-1905 page 32).

La famille de Mauléon de la Bastide n'est apparue en Lorraine qu'au 16<sup>ème</sup> siècle pour se mettre au service de notre duc Charles III. Il s'agit de Jean-Blaise père de Renaud de Mauléon, official et vicaire général de l'évêché de Toul.

<sup>11</sup> NDT : Afin de ne pas égarer le lecteur, l'an 1518 est **le transfert des reliques de saint Amon à Toul** sous l'épiscopat de Hugues des Hazard. Cela n'a pas de liens avec la paroisse de Villiers puisque les reliques sont acquises en 1608 par le curé Nicolas Clerc. Cette équivoque de Mgr Bouange est d'ailleurs reprise par l'abbé Vanson dans « Les origines de l'église de Toul » (1891). Reliques de saint Amon, page 55.

<sup>12</sup> Voilà qui apporte la preuve du contenu de l'ouvrage « Le diocèse de Langres, histoire et statistique » de l'abbé Roussel cité ci-dessus.

les déposa dans une boîte dûment close, et les porta au trésor de l'église fermant à deux clefs, dont l'une demeura entre ses mains, et l'autre fut confiée à François Cornibert. La restauration de cette chasse en cuivre était terminée au commencement de juillet de la même année 1783; elle avait été argentée toute entière, argent haché, par Pierre Cormier, artiste de Chaumont. Le six du même mois, les vêpres ayant été célébrées avec exposition et bénédiction du T.-S. Sacrement., le Père de Lestrade porta au maître-autel la cassette des reliques, les encensa, fit chanter les antiennes des deux patrons, et après les oraisons, porta solennellement le saint Trésor à la chapelle de Saint-Amon, au chant de l'hymne, *Deus tuorum militum*. Il bénit ensuite la châsse, et y déposa les restes sacrés dans l'état où il les avait trouvés précédemment : on chante l'hymne, *Iste confessor*; le père adressa aux fidèles une exhortation sur le culte à rendre aux saints protecteurs : la châsse fut close de ses deux cadenas, et les clefs portées au trésor de l'église ; avant de la fermer, on y avait déposé, avec les anciens papiers, un procès-verbal relatant tout ce qui s'était fait, et signé par le Révérend Père et les témoins ci-dessus nommés. La fête se termina par le chant des Complies.

Ce procès-verbal, NOS TRÈS CHERS FRÈRES, nous donne, comme nous l'avons déjà dit, la date précise de la confection du reliquaire où reposaient encore en 1783 les ossements de saint Amon et les linges qui les accompagnaient ; elle avait été faite en 1518<sup>13</sup>, sept ans après la translation solennelle du corps du saint évêque dans le magnifique reliquaire offert par la piété du chapitre de Toul et de Mgr Hugues des Hazards. Très-certainement, la châsse dont nous parlons avaient été préparée pour recevoir les restes sacrés d'Amon donnés auparavant à l'église de Villiers, et non pour en recevoir d'autres ; car toutes les autres petites reliques dont parle le Révérend Père de Lestrade n'y furent déposées que plus tard, comme l'attestent les chartes qui les décrivent. Au moment de la translation célébrée sous l'épiscopat d'Hugues des Hazards, les nombreux fragments, plus ou moins considérables, détachés des divers ossements du saint par l'action du temps, ainsi que la poussière tombée de ses restes vénérés, auront été mis à part, pour être donnés aux églises et aux fidèles, comme il se pratique en ces circonstances; et la paroisse de Villiers, privilégiée entre bien d'autres, aura été dotée peu de temps après de ce riche trésor, qui lui représentait en quelque sorte le corps entier du saint Pontife, car il y avait des parcelles, des portions de presque tous ses membres.

**NDT :** Nous sommes désolés mais nous ne pouvons pas soutenir un tel raisonnement. Voici un résumé des différents transferts des reliques de saint Amon.

- 820 Ca, le 27<sup>ème</sup> évêque de Toul, Frotaire place le corps de saint Amon dans une chasse en bois. Elles sont à l'abbaye St Mansuy.
- 1026, le 27<sup>ème</sup> évêque de Toul, Hérیمان (Hermann) transfère les reliques de St Mansuy à la cathédrale de Toul. Création de la date officielle du 23 octobre pour la fête de St Amon.
- 1441, le 68<sup>ème</sup> évêque de Toul, Louis d'Haraucourt, transfert des reliques de saint Amon (acte en latin en cours de transcription).
- 1492, le 71<sup>ème</sup> évêque de Toul, Antoine 1<sup>er</sup> de Neufchâtel, transfert les reliques de saint Amon. Miracle de l'enfant qui tombe de la tribune (Cf Lettre N° 21). Le reliquaire a une forme de buste mitré, en argent orné d'or et de pierres fines.
- 1508 à 1510, le 73<sup>ème</sup> évêque de Toul, Hugues des Hazards, fait confectionner un riche reliquaire.
- 1511, a lieu, à Toul, le transfert **des reliques du corps** de saint Amon dans une châsse provisoire.
- 1518, le vendredi 19 septembre 1518, Hugues des Hazards enferme dans un buste d'argent orné de pierreries **la mâchoire inférieure** de saint Amon. Le reste des reliques est placé dans une châsse nouvelle aussi riche de matière et de travail que le buste lui-même. La mâchoire est actuellement à la cathédrale de Toul. (D'après l'abbé Vanson en 1891)
- 1608, les reliques de saint Amon sont mentionnées pour la première fois à Villiers-le-Sec. L'abbé Nicolas Clerc, curé de Villiers, les obtient cette année 1608.

### Que s'est-il passé durant les 90 ans qui entre Toul et Villiers ?

<sup>13</sup> NDT : Nous ne pouvons pas suivre un tel raisonnement. Nous soumettons à la critique des lecteurs le texte de Mgr. Bouange par rapport à la chronologie des faits.



C'est à la date de 1608 qu'apparaissent les reliques de saint Amon à Villiers-le-Sec. Il doit y avoir une erreur du typographe qui a mis « 1518 » au lieu de « 1618 » date de la construction de la châsse et de la chapelle de l'église de Villiers-le-Sec.

***Reprenons, si vous le voulez bien, le cours du texte de l'ouvrage de Mgr. Bouange.***

Elle regarda ce don connue un bienfait (8596) miraculeux de la divine Providence, ainsi que nous le lisons dans la dernière leçon des matines de l'antique office qu'elle récitait autrefois en l'honneur de saint Amon, et qu'elle avait emprunté au diocèse de Toul : de là, avant la fin du 16<sup>ème</sup> siècle, le culte rendu par la paroisse au saint évêque comme second patron, puis une chapelle bâtie en son honneur.

Des jours mauvais se levèrent sur la France, huit ans après la visite des saintes reliques faite par le Révérend Père de Lestrade, et leur déposition dans la vénérable châsse restaurée. L'église de Villiers fut dépossédée par l'impiété révolutionnaire de tout ce qu'elle avait de précieux ; mais heureusement, les restes bénis furent sauvés par une famille de la paroisse, qui les renferma avec tous les titres qui les concernaient dans une cassette de sapin, et les conserva avec le soin le plus religieux. À peine le calme commençait-il à renaître, et les églises venaient à peine d'être rouvertes, que les fidèles de Villiers s'empressèrent de réclamer les saints ossements si précieux aux yeux de leur foi. Un prêtre de la paroisse de Poissons, M. Delain, administrait Villiers; il fut heureux du répondre au vœu des habitants. Jeanne Malloir, veuve de Didier Labbé, François Labbé, son fils, Louis **Amon** Labbé, frère de François, et Madeleine Noël, sa femme, offrirent une châsse en bois doré pour recevoir le trésor sacré ; et M. Delain, ayant obtenu du dépositaire des pouvoirs de Mgr de La Luzerne l'autorisation nécessaire, se transporta à la maison où étaient conservées les reliques, en fit la visite en présence de Louis Lamontre, agent municipal et de plusieurs autres personnes, trouva dans la boîte de sapin les procès-verbaux dont nous avons parlé et tous les restes sacrés mentionnés dans ces pièces. Puis accompagné de la famille Labbé, des deux agents municipaux Lamontre et Cartot, d'Antoine Bertrand, procureur fabricien, de Nicolas Regnaut, marguillier, et de plusieurs autres notables du lieu, il transporta à la cure les saintes reliques et les déposa dans la nouvelle châsse. C'était le dimanche, quatre pluviôse de l'an quatre de la République, 24 janvier 1796, jour consacré à la fête de saint Savinien, premier patron de la paroisse. On ne pouvait choisir un jour plus heureux pour célébrer la nouvelle translation ; mais hélas ! à cette époque, la religion jouissait à peine d'une ombre de liberté, aucune cérémonie solennelle ne pouvait se faire en dehors des églises c'est la douloureuse réflexion que nous avons lue dans le procès-verbal, par lequel M. Delain a perpétué le souvenir de tous les détails de cette touchante fête. La sainte châsse fut donc portée sous le parvis du saint temple, et placée sur une table convenablement ornée. Les fidèles se réunirent tout autour ; M. Delain revêtu des ornements sacrés s'y rendit avec le maître d'école et les enfants de chœur, fit l'aspersion de l'eau bénite, entonna le cantique du saint vieillard Siméon ; puis au chant de l'hymne des saints martyrs, *Sanctorum meritis*, la châsse fut portée processionnellement dans l'église, et exposée à la vénération des fidèles devant le sanctuaire. M. Delain célébra la grand'messe, adressa aux fidèles une exhortation relative à la cérémonie et aux circonstances ; et après l'office du soir, les saintes reliques furent portées au chant du *Te Deum* à la chapelle où elles avaient été entourées de tant d'hommages pendant près de deux siècles, et qui redevenait le lieu de leur repos, le trône de grâce au pied duquel tant de fidèles viendraient désormais implorer bénédiction et, secours de toute sorte, comme il s'était fait, avant les jours affreux de la Révolution.

C'est dans cet auguste sanctuaire et dans cette même châsse que nous avons eu le bonheur, Nos Très Chers Frères, de trouver et de vénérer pour la première (8597) fois ces restes bénis, au jour de si doux souvenir (30 juin 1879), où il nous fut donné d'accomplir le devoir sacré de la visite pastorale dans la paroisse de Villiers. Après avoir administré le sacrement de confirmation et terminé toutes les cérémonies saintes de la visite, nous fîmes porter au presbytère la chasse des reliques, conformément au désir de M. Dubreuil, curé de la paroisse, qui se proposait de faire restaurer cette châsse ainsi que la chapelle de saint Amon, et nous procédâmes à l'examen de l'état des restes vénérés, lecture faite de tous les titres et de toutes les procédures qui les

concernaient et qui avaient été fidèlement conservés : M. le curé, M. l'abbé Hutinel, notre vicaire général, M. Sieur, chanoine honoraire, curé doyen de Chaumont, quelques autres ecclésiastiques et MM. les fabriciens assistaient à cet examen canonique.

Or en ce qui concerne les reliques de saint Amon nous trouvâmes tout ce que nous avons vu énuméré dans les procès-verbaux de 1638, de 1783 et de 1796, savoir:

1. La partie supérieure d'un tibia, annonçant par son volume et son état un homme vigoureux et d'un âge avancé;
2. Quarante-quatre fragments plus ou moins considérables, les uns du chef, d'autres des omoplates, les autres des os iliaques;
3. Trente-six fragments, plus ou moins considérables, des divers os longs, parmi lesquels un fragment de côte ;
4. Une petite pierre provenant sans doute du sépulcre du saint ;
5. Une très grande quantité de parcelles et de poussière d'ossements, impossibles à qualifier ;
6. Les onze pièces de toile très anciennes, toutes maculées, et plusieurs déchirées en divers endroits ; nous y avons reconnu trois amicts de forme antique, comme l'atteste leur longueur, deux grands sachets qui paraissaient faits avec des manettes d'aube, une nappe d'autel marquée d'une croix, un corporal, un linge qui a pu être un purificateur ou un manuterge, une petite serviette moins ancienne que les autres linges et une longue pièce de toile qui a pu être un linge de corps ou une nappe d'autel. Tous ces linges étaient enveloppés d'une étoffe de soie rouge, et tous les saints ossements, fragments, parcelles et poussière, ainsi que la petite pierre, étaient enveloppés d'une autre étoffe de soie rouge.

Reconnaissance ainsi faite, et nul doute ne pouvant s'élever sur la conservation toujours fidèle et l'authenticité de ces Restes sacrés, nous déposâmes avec respect dans un grand vase en verre toutes les parcelles et toute la poussière, et ce vase fut scellé de notre sceau : nous renfermâmes ensuite dans trois enveloppes distinctes la portion du tibia, les grands fragments des os longs et la pierre, et les fragments du chef, des omoplates et des iliaques; et tout ce saint trésor fut placé de nouveau, ainsi que les linges et leur enveloppe, dans la chasse qui fut close et reportée à la chapelle. Toutefois nous laissâmes à M. le curé quelques parcelles pour distribuer aux églises et aux fidèles : et prîmes aussi quelques-unes pour être pareillement distribuées, et l'une d'elles déposée au trésor de la cathédrale de Langres.

Il nous demeurait à examiner les autres reliques trouvées dans la châsse avec leurs inscriptions particulières, et mentionnées dans la procédure de 1783. Lecture faite des deux petites chartes en papier, réunies encore aujourd'hui à cette procédure et relatives à ces restes précieux, nous constatâmes que le 20 décembre 1601, M. Bauldot, supérieur d'un monastère de l'ordre des Carmes, avait donné à l'église de Villiers, à son retour de Rome, des reliques des douze apôtres, des saints martyrs Primitif, Chrysogone, Fortunius, Eutychius, Agapit et Rufin, de sainte Messine el, de sainte Cyriaque, vierges et, martyres, des vierge, martyres compagnes de sainte Ursule, et de sainte Félicité, martyre, mère des seps martyrs ; et que ces restes sacrés avaient été renfermés dans la (8598) châsse de saint Amon, par le curé de Villiers ; c'est ce que portait l'une des chartes précitées : à cette époque le curé de Villiers était Nicolas Clerc, pasteur on ne peut plus recommandable par son humilité, sa piété et son zèle. Nous lûmes dans l'autre que dans cette même châsse étaient conservées des parcelles d'un bras de saint Marc, évangéliste, d'un bras de saint Candide, des ossements de saint Eloi, de saint Savinien, de saint Matthieu, de saint Denys, de l'un des trois saints Jumeaux, de la coule, de la ceinture en cuir et de la couche de saint Bernard, du cercueil de saint Malachie, de saint Euvrard, des saints martyrs Félix et Augebert, vénérés à Sexfontaines, en notre diocèse, d'une pierre de Notre-Dame de Foy et un *Agnus Dei*.